OFFICE NOTIONAL DES TELECOMMUNICATIONS DU BUKINA FASO
Société Anonyme au capital social de 34milliards de francs CFA
Siege social: 705, avenue de la nation
01 BP 10 000 Ouagadougou 01-Burkina Faso

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de l'Onatel SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 11 juin 2009 à 10 heures à la salle des banquets - Ouaga 2000, Ouagadougou - Burkina Faso, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes financiers arrêtés au 31 décembre 2008 ;
2. Affectation des résultats ;
3. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs ;
4. Adoption des résolutions.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des actionnaires au siège de l'ONATEL SA sis au 705, Avenue de la Nation 01 BP 10 000 Ouagadougou 01, Burkina Faso trois (3) jours au moins avant la tenue de la réunion. Toutefois, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale ainsi que les formulaires de pouvoir pourront être consultés par les actionnaires à l'adresse sus citée durant les quinze (15) jours qui précéderont la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE.

Les projets de résolution ci après seront présentés à l'Assemblée Générale :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des rapports et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, l'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration intégrant les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'ONATEL SA,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,

approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des rapports des Commissaires aux comptes

Statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, l'Assemblée Générale, après lecture par les Commissaire aux comptes des rapports élaborés sur la base de l'audit des comptes de l'ONATEL et de TELMOB clos le 31 décembre 2008, approuve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat – Bénéficiaire

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui font apparaître un résultat bénéficiaire de **381 985 385 FCFA ;**

Résultat de l'exercice	**381 985 385 F CFA**
Réserves indisponibles (10%)	**38 198 539 F CFA**
Report à nouveau bénéficiaire	**343 786 846 F CFA**

Statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, l'Assemblée Générale décide d'affecter le report à nouveau bénéficiaire de 343 786 846 FCFA en réserves libres afin de renforcer les fonds propres de l'ONATEL.

Réserves libres au 31/12/2008	**1 191 420 666 FCFA**
Report à nouveau bénéficiaire	**343 786 846 FCFA**
Réserves libres au Bilan d'ouverture 2009	**1 535 207 512 FCFA**

QUATRIEME RESOLUTION : Fixation du montant des indemnités de fonction à verser aux membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, reconduit le montant des indemnités de fonction des membres du Conseil d'Administration fixé par l'AGO du 25 juillet 2007, soit **20 millions de FCFA** par année.

CINQUIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration du 15 avril 2009, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Hassan RACHAD et de Monsieur Brahim BOUDAOUD en qualité de membres du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur El Ghazouani MEEZYAOUI et Monsieur Mostapha LAARABI pour la durée restant à courir de leurs mandats, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2010.

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Ouagadougou le 25 mai 2009

Le Président du Conseil d'Administration

Paul G. BALMA

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS - ONATEL BF
Le Président du Conseil d'Administration

Office National des Télécommunications du Burkina (ONATEL SA)
01 BP 10 000 Ouagadougou 01

ONATEL
BURKINA FASO

POUVOIR

Nous: _____

Résidant à : _____

en notre qualité d'actionnaire (s) de l'ONATEL SA

Nommons : _____

Adresse: _____

Ou en son absence, le président de séance comme mandataire pour nous représenter à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 11 juin 2009 à 10 heures à la Salle des Banquets - Ouaga 2000, Ouagadougou (Burkina Faso) et à toute autre séance en cas de renvoi ; en conséquence, assister à la réunion, prendre part à toutes délibérations à l'ordre du jour, signer tous procès verbaux, feuille de présence, et autres, et en général faire le nécessaire.

Office National des Télécommunications du Burkina (ONATEL SA)
01 BP 10 000 Ouagadougou 01

Bulletin de vote

1 Approbation des comptes 2008	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
2 Affectation du résultat	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
3 Ratification de la cooptation de 2 administrateurs			
Monsieur Hassan RACHAD	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
Monsieur Brahim BOUDAOUD	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
4 Adoption des resolutions			
1ère Résolution : Approbation des rapports et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
2ème Résolution : Approbation des rapports des Commissaires aux comptes	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
3ème Résolution : Affectation du résultat – Bénéficiaire	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
4ème Résolution : Fixation du montant des indemnités de fonction à verser aux membres du Conseil d'Administration.	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
5ème Résolution : Ratification de la cooptation des nouveaux	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐
6ème Résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Pour ☐	Contre ☐	Abstention ☐